



## **DELIBERATION N°13/2024**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

## Séance du 25 juin 2024

## Ecole Française de Téhéran (Iran) - passage du statut d'établissement conventionné en établissement à gestion directe (EGD)

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L452-2, L 452-3, R451-1 et suivants, et D452-1 et D452-8 :

Vu l'arrêté du 15/06/2023 fixant la liste des écoles et des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués ;

Considérant la situation de l'Ecole Française de Téhéran, établissement conventionné en application de l'article L452-4 du code de l'éducation,

Considérant la chute des effectifs suite à l'interdiction des autorités locales pour les élèves iraniens et binationaux de s'inscrire dans une école internationale étrangère ;

Considérant que le contexte politique a conduit la quasi-totalité des membres du comité de gestion à démissionner de leur fonction ;

Après en avoir délibéré,

- **Article 1** : Autorise la directrice générale de l'AEFE à négocier avec l'association gestionnaire de l'Ecole Française de Téhéran les modalités du transfert de gestion de l'établissement à l'AEFE.
- **Article 2** : Autorise la directrice générale de l'AEFE à préparer toutes les décisions nécessaires au changement de statut de l'Ecole Française de Téhéran en EGD.
- **Article 3** : Autorise la directrice générale de l'AEFE à demander l'inscription de l'Ecole Française de Téhéran sur la liste des établissements placés en gestion directe auprès de l'AEFE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- **Article 4** : Approuve les tableaux joints en annexe de la présente délibération et relatifs aux autorisations budgétaires limitatives à compter du 1er septembre 2024, à la situation patrimoniale et au plan de trésorerie prévisionnels de l'Ecole France de Téhéran.

Dit qu'à compter du 1er septembre 2024, l'Ecole Française de Téhéran, établissement en gestion directe de l'AEFE, disposera du budget suivant en autorisations budgétaires :

Autorisations d'engagement Personnel : 88 000 euros

Autorisations d'engagement Fonctionnement : 229 200 euros

Soit un total d'AE de 317 200 euros

Crédits de paiements Personnel : 88 000 euros Crédits de paiement Fonctionnement : 116 200 euros

Soit un total de CP de 204 200 euros.

Recettes: 266 250 euros.

Nombre de votants : 31 Pour : 28 Contre : / Abstention : 3

Fait à Paris, le 25/06/2024

Le président du conseil d'administration de l'AEFE

Cyrille PIERRE

Document signé le 25 juin 2024